



CONCOURS D'AUTOMNE 2012

8^{ème} édition

Concours de photographie interne et annuel du photo-club Courroux

REGLEMENT

Article 1: PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tous les membres du photo-club Courroux.

Article 2: THEME

Le thème de cette année est:

« à chacun son canard »

Un petit canard en plastique est distribué à chaque membre désirant participer.
Il doit figurer dans l'image, être reconnaissable sans la nécessité d'apparaître entièrement.

Article 3: CATEGORIE

2 catégories sont proposées: noir/blanc ou couleur

Photo noir/blanc: argentique ou numérique

(n/b ou légèrement modifiée par une autre teinte)

Photo couleur: argentique ou numérique

Chaque participant(e) peut concourir dans les 2 catégories et proposer jusqu'à 3 images dans chacune d'elles, mais seule 1 image pourra être primée par catégorie.

Article 4: EPREUVES

Les tirages ou les impressions seront en papier **exclusivement**.

Ils doivent être au **format unique de 20x30 cm** (A4 ou se rapprochant)

Des bords blancs (1 cm maxi) sont acceptés.

Les photographies seront non montées et non encadrées!

Article 5: REMISE DES PHOTOS

Elle se fera **jusqu'au 17 novembre 2012** auprès de Patrick Charmillot
(rue 24-Septembre 7, Delémont, 032 422 97 33)

Après le concours, les lauréat(e)s des photos numériques enverront les fichiers correspondants en JPEG ,à Raphaël pour le site Web;
webmaster@photoclubcourroux.ch

Article 6: SELECTION

Il y aura trois prix en espèces attribués par catégorie:

Catégorie **noir/blanc**:

1er prix: **100 Frs**

2ème prix: **75 Frs**

3ème prix: **50 Frs**

Catégorie **couleur**:

1er prix: **100 Frs**

2ème prix: **75 Frs**

3ème prix: **50 Frs**

Le jury se réserve le droit de décerner un prix spécial **d'un montant de 30 Frs**.
Si ce prix n'est pas attribué, les photos non primées feront l'objet d'un tirage au sort à l'aide des bulletins de participation du concours lors de la soirée de proclamation des résultats.

Un jury de 2 personnes, extérieures au photo-club, désignera les lauréat(e)s suivant les critères principaux: rapport au thème (photo l'illustrant au mieux), esthétique , expression, cadrage, maîtrise technique, qualité du tirage ou d'impression,...

Article 7: DROITS

Les participants acceptent que les photos primées restent la propriété du photo-club Courroux et qu'elles puissent être utilisées ultérieurement lors d'expositions, pour le site Web, l'édition,etc...

Les oeuvres qui ont déjà été primées à d'autres concours ne pourront prendre part à celui-ci.

Article 8: PROCLAMATION DES RESULTATS

Les résultats seront proclamés le soir du souper de fin d'année:
le samedi 8 décembre 2011.

Les lauréats absents ce jour-là seront avisés par mail ou par téléphone.

Article 9: RECUPERATION DES PHOTOS

Les participant(e)s dont les oeuvres n'auront pas été primées pourront les récupérer lors de la proclamation des résultats ou en s'adressant à P. Charmillot.

Article 10: IDENTIFICATION DES PHOTOS

Merci de remplir en lettres capitales le bulletin de participation sur la page suivante et de le joindre aux épreuves. Les photos devant être anonymes aux yeux du jury, il ne doit figurer ni nom, ni adresse au dos des épreuves, uniquement le numéro correspondant au titre.

Participez nombreux et à bientôt!

**Bulletin de Participation du CONCOURS D'AUTOMNE 2012
«à chacun son canard» du Photo-Club Courroux**

Nom:	Prénom:	Tél.:
Adresse:		E-Mail:
Prière d'inscrire ci-dessous le titre choisi ou "sans titre". Noter au dos de l'épreuve <u>uniquement</u> le no correspondant.		
Couleur	Photo 1 :	
	Photo 2 :	
	Photo 3 :	
Noir/Blanc	Photo 1 :	
	Photo 2 :	
	Photo 3 :	